



AUDIT PMA

AARON GESTION

SARL au capital de 100.000 euros

*RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION*

SARL AARON GESTION

**SARL au capital de 100.000 euros
Siège social : 6 rue Gabriel Lippmann
71100 CHALON SUR SAONE**

RCS CHALON SUR SAONE 491 385 720

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SARL EN SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE**

SAS AUDIT PMA

***Société de Commissaires aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de LYON-RIOM
50 rue du Bon lait – 01750 SAINT LAURENT S/S***

SAS AUDIT PMA
Société de Commissaires aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de LYON-RIOM

SARL AARON GESTION

Siège social : 6 rue Gabriel Lippmann – 71100 CHALON SUR SAONE

Capital social : 100.000 euros

**Rapport du Commissaire à la transformation de la Société à Responsabilité Limitée
AARON GESTION en Société par Actions Simplifiée.**

Aux associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée par décision de l'associé unique en date du 15 janvier 2026, en application des dispositions des articles L223-43 et L224-3 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la situation de votre société, la valeur des biens composant l'actif social, les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces diligences requièrent la mise en œuvre de travaux destinés à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a aussi consisté à s'assurer que des éventuels faits ne sont pas de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation.

Appréciation de la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers

Sur la base du dernier bilan établi au 30 juin 2025, et des indications de la direction, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il ne nous a pas été signalé d'avantage particulier, ni d'évènement particulier de la part de responsable de l'entreprise pouvant remettre en cause cette valorisation.

SAS AUDIT PMA
Société de Commissaires aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de LYON-RIOM

Continuité d'exploitation

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à SAINT LAURENT S/S
Le 30 janvier 2026



Le Commissaire à la transformation
AUDIT PMA

Représentée par
Emmanuel MEUNIER